



## DOSSIER

# Rwanda, lumières sur un génocide

---

Coup sur coup, aux mois de mars et avril derniers, deux rapports – celui dirigé par l'historien Vincent Duclert à la demande de l'Élysée et celui d'un cabinet d'avocats américain commandé par Kigali – ont établi la responsabilité écrasante de la France et de François Mitterrand dans le génocide des Tutsis du Rwanda en 1994, tout en écartant les accusations de complicité. Cette convergence inédite reflète-t-elle la vérité historique ou un simple arrangement politique entre les deux pays ? En France, le contrôle de l'accès aux archives entrave le travail des chercheurs (*lire « En France, des archives bien gardées »*). La Belgique, ancienne puissance coloniale qui a attisé les haines (*lire « Des décennies de responsabilité belge »*), se montre plus libérale. Mais le génocide de 1994 hante également les consciences africaines (*lire « Rwanda, l'énigmatique silence africain »*).

DANS CE DOSSIER

**Rwanda, l'énigmatique silence africain,**  
par Boubacar Boris Diop

---

**En France, des archives bien gardées,** par  
François Graner

---

**Des décennies de responsabilité belge,**  
par Colette Braeckman

---

De l'expulsion à l'extermination

---

Confusion médiatique

---

« Opération de camouflage »

---

La leçon de Desmond Tutu

---

---

DOSSIER : LUMIÈRES SUR UN GÉNOCIDE

# Rwanda, l'énigmatique silence africain

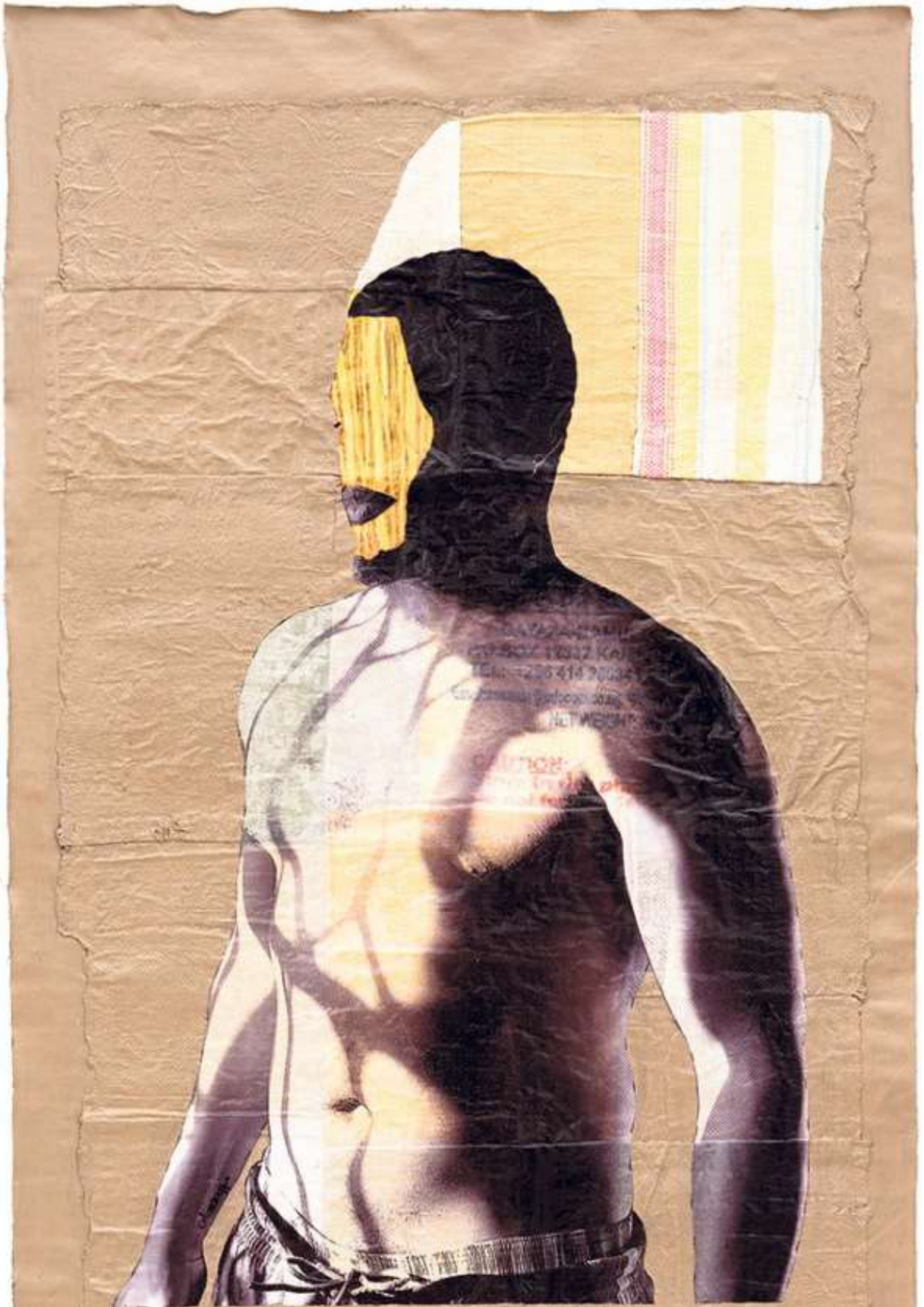
La faillite de la « communauté internationale », qui a livré à la mort huit cent mille Tutsis du Rwanda, fait l'objet d'abondantes analyses depuis 1994. Mais comment comprendre le silence des États et des intellectuels africains tandis que se perpétrait, au vu et au su de tous, le dernier génocide du XXe siècle ? Aujourd'hui encore, des assassins vivent tranquillement un peu partout sur le continent.

---

PAR BOUBACAR BORIS DIOP

---







Collin Sekajugo. — « Spotlight » (Sous les projecteurs), 2019  
© Collin Sekajugo - Photographie : Deniz Guzel - Sulger-Buel Gallery, Londres

Pourquoi l'humanité ne s'est-elle pas portée au secours des Tutsis du Rwanda en 1994, alors même que les tueries, massives et d'une spectaculaire atrocité, avaient lieu au vu et au su de tous ?

L'Organisation des Nations unies (ONU) est régulièrement mise en cause, à juste titre : alors que le commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), le général canadien Roméo Dallaire, bien informé par un déserteur du mouvement extrémiste Hutu Power, demandait un renfort de 5 000 casques bleus pour prévenir les massacres programmés, elle a au contraire fait passer les effectifs de 2 300 soldats à 270 observateurs non armés.

Mais on oublie souvent de rappeler que l'organisation, qui a ainsi livré les victimes à leurs bourreaux, était dirigée à l'époque par deux Africains : l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, son secrétaire général, et le Ghanéen Kofi Annan (sous-secrétaire général, responsable du département des opérations de maintien de la paix). Ils n'avaient certes aucun pouvoir de décision, mais rien, dans leurs intenses tractations avec leurs représentants à Kigali, n'indique qu'ils avaient pris l'exacte mesure de ce qui s'y jouait ou cherché à infléchir les événements dans le bon sens.

Les chefs d'État et leaders d'opinion africains n'ont pas fait preuve de plus d'empathie envers ceux que l'on abattait comme du bétail à Butare, Kibuye, Gitarama et ailleurs.

Même si rien ne peut excuser un tel aveuglement, on aurait pu lui trouver un semblant d'explication si la catastrophe avait eu lieu dans un très court laps de temps. Or c'est en raison même de sa durée — de début avril à mi-juillet — que l'on parle des « cent jours du Rwanda (1) » à propos du génocide des Tutsis. Cela veut dire que si, à Maputo, Abidjan ou Abuja, les décideurs ont d'abord pu être pris de court, ils ont eu plus de trois mois pour se ressaisir. Ils ne l'ont pas fait. En juin 1994, le mois le plus meurtrier, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a tenu, comme si de rien n'était, son sommet annuel à Tunis, sans même juger nécessaire d'inscrire à son ordre du jour la situation au « pays des mille collines ». Le gouvernement intérimaire rwandais (GIR), qui n'était pas loin en ce temps-là d'avoir assassiné un million de Tutsis, y a tranquillement siégé au nom de l'État génocidaire...

Il est vrai que la fin de l'apartheid venait d'être officialisée au terme d'une longue lutte où l'OUA avait joué un rôle majeur. Elle entendait donc célébrer cette victoire à travers la personne de Nelson Mandela, présent à Tunis. Mais c'est lui, le premier président démocratiquement élu d'Afrique du Sud, qui a sauvé l'honneur du continent en intervenant, délibérément hors sujet, de manière fracassante : « *Ce qui est en train de se passer au Rwanda est une honte pour nous tous. Nous devons prouver par des actes concrets notre volonté d'y mettre un terme.* » L'historien Gérard Prunier, qui relate l'épisode (2), rapporte le choc que cette déclaration provoque à Paris, où François Mitterrand, depuis toujours imprégné de l'« esprit de Fachoda (3) », raisonne à peu

près de la manière suivante : « Mandela ou pas, nous ne laisserons pas les Anglo-Saxons fourrer leur nez dans nos affaires ! »

## Des génocidaires réfugiés en Afrique du Sud, au Kenya, au Zimbabwe...

Prunier, alors membre du secrétariat international du Parti socialiste, se trouve aux premières loges — et prodigue même des conseils — quand se monte en catastrophe l'opération « Turquoise », de triste mémoire. Il voit très bien qu'il s'agit surtout de prendre de vitesse d'éventuelles troupes sud-africaines... Désireux de donner une apparence de force multilatérale à son expédition militaro-humanitaire, Paris n'a cependant pas réussi, pour une fois, à faire entrer dans la combine les armées de ses bien nommés « pays du champ ». Même le Sénégal, ami docile et détenteur du record africain des opérations extérieures onusiennes, s'est contenté du service minimum : une petite trentaine d'hommes, affectés d'ailleurs aux tâches d'intendance...

Pour sa part, l'OUA essaiera plus tard de faire amende honorable en commanditant un rapport à un groupe international d'éminentes personnalités dirigé par Ketumile Masire, ancien président du Botswana, et dont faisaient partie, entre autres, Mme Ellen Johnson Sirleaf, directrice régionale du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et future présidente du Liberia, Lisbet Palme, psychologue suédoise et veuve du premier ministre Olof Palme, le Canadien Stephen Lewis, directeur adjoint du Fonds des Nations unies pour



l'enfance (Unicef), et le général Amadou Toumani Touré, futur président du Mali.

Leur rapport, sans doute un des meilleurs sur cette sombre page de l'histoire, est achevé en juillet 2000 et s'intitule significativement « Rwanda : le génocide qu'on aurait pu stopper » (4). On y trouve (page 229) cet aveu d'un haut responsable, non nommé, de l'OUA : « *En tant qu'Africains, nous serons toujours hantés par notre échec au Rwanda, et la communauté internationale devrait être hantée elle aussi.* » C'était une véritable autocritique et, en tant que telle, elle était digne de respect, même si tout cela restait finalement bien dérisoire au regard de l'immensité de la perte : pendant cent jours d'affilée, chaque jour de silence de l'OUA avait coûté la vie à dix mille innocents...

Quoi qu'il en soit, les États africains, pris individuellement, ne se sont pas vraiment sentis engagés par les conclusions du rapport. Ils n'ont par exemple jamais cessé de fermer les yeux sur la présence sur leur sol de ceux qui ont conçu ou exécuté le génocide. Une cartographie de la diaspora génocidaire montrerait que celle-ci ne s'est pas uniquement réfugiée en Belgique et en France. De nombreux clients potentiels de la justice internationale demeurent, aujourd'hui encore, installés partout sur le continent, que ce soit en Afrique du Sud, au Kenya, au Zimbabwe, ou évidemment en République démocratique du Congo (RDC) voisine. Leur sentiment de quiétude est parfois tel qu'ils n'éprouvent même pas le besoin de dissimuler leur identité : M. Félicien Kabuga, surnommé « le financier du génocide », fut longtemps protégé par les autorités zimbabwéennes, puis

kényanes, avant d'aller retrouver sa famille en France et d'y être arrêté, en mai 2020 à Asnières-sur-Seine.

Toutefois, les anciennes colonies françaises sont, pour des raisons politiques évidentes, le choix premier des assassins en fuite. Ils sont particulièrement bienvenus au Gabon ou au Cameroun — pays où a finalement été cueilli le colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le cerveau du génocide, condamné pour génocide et crimes contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en 2008. À N'Djamena, en 2000, mes amis et moi avons appris, à l'issue d'une manifestation littéraire intitulée « Rwanda : écrire par devoir de mémoire », que l'un de ceux qui avaient pris part à nos débats était recherché par le TPIR. Enfin, c'est à Thiès, petite ville à une soixantaine de kilomètres de Dakar, qu'a été arrêté en novembre 2001 le colonel Aloys Simba, dit « le boucher de Murambi ». Il vivait sous la discrète protection de l'Organisation nationale des droits de l'homme, qui dépend de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Sans la demande expresse et, dit-on, énergique de la procureure Carla Del Ponte, il n'aurait sans doute jamais été livré au TPIR.

Ainsi, sur la question du Rwanda, la faillite politique et morale des États africains est totale. Se consolera-t-on en la mettant sur le seul compte des errements de présidents cyniques et, dans le cas des francophones, terrorisés à l'idée de fâcher Paris ?

Certainement pas. Il est de plus en plus difficile, sur quelque sujet que ce soit, de formuler un jugement global sur l'Afrique, mais on peut néanmoins y observer partout que la « solution finale » rwandaise n'a pas marqué les esprits. Le génocide a pourtant eu lieu au moment où, à la faveur des transitions démocratiques qui

avaient suivi la fin de la guerre froide, le jeu politique s'était ouvert dans la plupart des pays africains. L'émergence de forces nouvelles avait libéré la parole et l'on pouvait en attendre une plus claire compréhension, par un public mieux informé, des enjeux du drame.

Il n'en a rien été. La presse, devenue certes plus libre, ne s'aventure presque jamais hors des frontières nationales. Pour tout ce qui ne relève pas de la politique locale, elle continue aujourd'hui encore à recopier benoîtement les dépêches de l'Agence France-Presse (AFP), de Reuters ou d'Associated Press. Les journaux télévisés, eux, se contentent de reprendre en fin d'émission les images et les commentaires de TF1 ou de France 2. Les radios privées étant — et l'ayant particulièrement été durant le génocide — complètement muettes sur le Rwanda, la British Broadcasting Corporation (BBC), Radio France Internationale (RFI) et La Voix de l'Amérique restent, avec tous les biais que l'on peut suspecter, les seules sources d'information.

Il n'est cependant plus possible aujourd'hui d'invoquer l'excuse de l'ignorance. En effet, peu de tragédies de notre temps, africaines ou pas, ont été aussi sérieusement étudiées que le génocide des Tutsis du Rwanda. On ne compte plus les publications des historiens et des journalistes sur le sujet, sans parler des films, des œuvres littéraires et des pièces de théâtre. Un grand travail s'effectue également sur les réseaux sociaux.

Comme si le carnage donnait raison aux racistes

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les raisons de vingt-sept longues années d'apathie africaine. À Dakar, Nairobi ou Maputo, les événements du Rwanda ont surtout été vécus comme un embarrassant carnage interethnique donnant, hélas, raison aux racistes. Les images de centaines de milliers de corps pourrissant au soleil ou jetés dans le Nyabarongo, de femmes éventrées, de bébés jetés vivants dans les latrines et de chiens en train de se repaître de cadavres étaient quasi surréelles, et il est en un sens compréhensible que l'Afrique, prise de honte, ait sur le moment détourné le regard. Cette attitude, qui a peut-être surtout à voir avec ce que l'écrivaine rwandaise Yolande Mukagasana appelle la « *peur de savoir* (5) », a été observée dans tous les graves conflits survenus en Afrique, de la guerre civile au Liberia aux troubles actuels en Éthiopie et au Mali. À la longue, les pays africains deviennent, sans même en avoir conscience, fortement étrangers les uns aux autres. Et les frontières dans les têtes sont celles héritées de la colonisation. Cette confusion mentale n'aide pas à faire la part des choses. C'est ainsi que, chez nombre d'intellectuels africains, la lecture du génocide des Tutsis est encore de nos jours faussée par une sourde hostilité au président Paul Kagamé.

*« Au Rwanda, les Hutus tuent les Tutsis et les Tutsis tuent les Hutus. »* La phrase a été lâchée par Boutros-Ghali au plus fort des tueries. À Biarritz, lors du premier sommet France-Afrique post-génocide, Mitterrand fit mine d'être torturé par l'angoisse en déclarant en conférence de presse : *« En vérité, vous le savez, aucune police d'assurance internationale ne peut empêcher un peuple de s'autodétruire, et on ne peut pas demander non plus l'impossible à la communauté internationale, encore moins à la France tant elle est seule, lorsque les chefs locaux décident*

*délibérément de conduire une aventure à la pointe des baïonnettes ou de régler des comptes à coups de machette. » Deux jours plus tard, il lançait à un journaliste : « De quel génocide, parlez-vous, monsieur ? De celui des Hutus contre les Tutsis ou de celui des Tutsis contre les Hutus ? »*

Le propos d'un secrétaire général de l'ONU ajouté à ceux d'un chef de l'État français, cela donne des inepties racistes d'anthologie. Elles disent pourtant tout haut ce que partout, y compris en Afrique même, on pense tout bas de l'Afrique. Cette perception de tout un continent par lui-même et par les autres y a rendu possibles la planification du dernier génocide du XXe siècle et sa mise en œuvre pendant trois mois. C'est elle aussi qui, presque trente ans plus tard, empêche l'Afrique d'en comprendre les mécanismes. Ou même d'accepter simplement l'idée que, derrière ces cent jours d'horreur, il y avait non pas le déferlement d'une haine irrationnelle et gratuite, mais, comme on l'a bien souvent vu dans l'histoire contemporaine, de classiques luttes de pouvoir ayant échappé à tout contrôle.

**Boubacar Boris Diop**

Romancier sénégalais. Dernier ouvrage publié :  
*Bàmmeelu Kocc Barma*, EJO Éditions, Dakar,  
2017.

- 
- (1) Cf. par exemple l'exposition de l'association de rescapés et familles de victimes Ibuka, [www.ibuka.be](http://www.ibuka.be)
- (2) Gérard Prunier, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, Paris, 1998.
- (3) Ancien poste avancé égyptien, Fachoda, dans l'actuel Soudan du Sud, attise en 1898 les convoitises des Britanniques et des Français. Cela donne lieu à un grave conflit diplomatique sur fond de surenchère patriotique des deux côtés. L'incident est évoqué comme un symbole de la vive rivalité coloniale entre les Français et ceux qu'ils qualifient globalement d'Anglo-Saxons.



(4) « Le génocide qu'on aurait pu stopper », disponible sur le site de la Commission d'enquête citoyenne.

(5) Cf. Yolande Mukagasana, *N'aie pas peur de savoir*, Robert Laffont, Paris, 1999.

## **NOS PRÉCÉDENTS ARTICLES**

---

---

- « Rwanda : médias et génocide », par *François Misser* (août 1994).
- « Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda », par *Colette Braeckman* (mars 1995).
- « Connivences françaises au Rwanda », par *François-Xavier Verschave* (mars 1995).
- « "Maudits soient les yeux fermés"... », par *Philippe Leymarie* (février 1996).
- « Au Rwanda, vivre avec le génocide », par *Anne-Cécile Robert* (juillet 2000).
- « Rwanda, retour sur un aveuglement international », par *Colette Braeckman* (mars 2004).
- « Le sens d'une commémoration », par *José Kagabo* (mars 2004).
- « Aux racines du contentieux franco-rwandais », par *André-Michel Essoungou* (janvier 2009).
- « Au Rwanda, la tradition instrumentalisée », par *Thomas Riot* (mai 2014).

---

DOSSIER RWANDA, LUMIÈRES SUR UN GÉNOCIDE

# En France, des archives bien gardées

---

PAR FRANÇOIS GRANER

---





Collin Sekajugo. — « Clouds and the Sun » (Nuages et soleil), 2019  
© Collin Sekajugo - Photographie : Deniz Guzel - Sulger-Buel Gallery, Londres

« *Responsabilités accablantes* » : le 26 mars 2021, après deux ans de travaux, la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994), dirigée par l'historien Vincent Duclert, brise un tabou sur l'action de la France dans ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs. Mais des zones d'ombre subsistent en raison du secret qui entoure la politique africaine de Paris et de la difficulté d'accès aux documents officiels de l'époque.

Si les militaires concernés sont désormais relevés du devoir de réserve, l'accès aux archives demeure en effet soumis à des autorisations exceptionnelles. Le code du patrimoine (article L. 213-4) empêche l'ouverture de celles de l'exécutif (présidence et gouvernement) pendant au moins vingt-cinq ans. Pourtant, selon le juriste Bertrand Warusfel, la plupart des secrets, même militaires, perdent leur importance au bout de dix ou quinze ans (1). Les chercheurs peuvent certes demander des dérogations, mais celles-ci leur sont accordées selon le bon vouloir de l'exécutif lui-même. Un même télégramme diplomatique de 1993 a ainsi pu être consultable à un moment donné par tous les chercheurs à La Courneuve (archives du ministère des affaires étrangères), mais seulement sur demande par d'autres à

Pierrefitte (Élysée) ; une même fiche de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) est accessible à Pierrefitte, mais pas à Vincennes (ministère des armées)...

Un autre verrou préserve les autorités de la curiosité des citoyens et des chercheurs : le secret-défense. Malgré son nom, il peut protéger des archives sans lien avec la défense. Selon un rapport officiel de 2018, cinq millions de documents sont classifiés, dont moins de la moitié par le ministère des armées ; les autres proviennent du ministère de l'intérieur ou concernent le nucléaire civil, ou même... l'agriculture (2). Les documents que le ministère des armées déclassifie sont souvent sans intérêt, incomplets ou caviardés. « *Les pièces déclassifiées, c'est la "Bibliothèque rose"* », lâche ainsi M. Marc Trévidic. L'ancien juge antiterroriste s'interroge sur la conformité à la Constitution d'un principe qui permet au pouvoir exécutif de faire entrave à la justice sur des sujets « sensibles » (3).

La politique française au Rwanda entre 1990 et 1994 appartient à cette catégorie. Comme tous les présidents de la Ve République, François Mitterrand a, au nom de la stabilité du continent, soutenu des régimes autoritaires jugés favorables à la France. En 1990, ce fut le cas de celui du président Juvénal Habyarimana, menacé par la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR), aujourd'hui au pouvoir. L'Élysée décide alors seul, en tenant à l'écart le Parlement et l'essentiel du gouvernement, comme le confirme le rapport Duclert. Les informations sur les préparatifs d'un génocide des Tutsis sont systématiquement écartées ; les lanceurs d'alerte, comme le colonel René Galinié, attaché de défense à Kigali, le général Jean Varret, chef de la coopération



militaire, ou Claude Silberzahn, qui dirige la DGSE, sont écartés et remplacés.

En 1993, les accusations devenant publiques (4), l'Élysée et l'état-major allument des contre-feux médiatiques : le récit simplificateur d'un régime légitime attaqué par un mouvement armé étranger basé en Ouganda et favorable aux intérêts anglo-saxons (les « Khmers noirs » du FPR) se répand dans la presse. Ce déni, qui s'enracine dans le secret des délibérations gouvernementales, durera un quart de siècle. Après l'attentat du 6 avril 1994, au cours duquel le président Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira trouvent la mort, les décideurs français s'enferment dans le soutien aux extrémistes hutus alors que ceux-ci entreprennent d'assassiner leurs principaux opposants, prennent le pouvoir et exterminent systématiquement les Tutsis. Entre le 7 avril et le 17 juillet 1994, 800 000 hommes, femmes et enfants sont massacrés, selon l'Organisation des Nations unies (ONU) (5). Comment comprendre l'attitude des autorités françaises ? Seul l'accès aux archives permettra de répondre à cette question.

Il s'agit principalement d'une dizaine de milliers de documents de l'Élysée, déposés aux Archives nationales à Pierrefitte, et d'environ autant du ministère des affaires étrangères, parmi lesquels beaucoup de télégrammes diplomatiques, et d'un demi-millier de fiches DGSE, souvent dupliquées dans plusieurs fonds. Il faut y ajouter quelque 200 000 documents d'intérêt très variable dispersés au sein du service historique de la défense (SHD) à Vincennes. On estime le total à une vingtaine de mètres linéaires.

Sous la pression grandissante de journalistes et d'associations, le Parlement, la justice et les présidents François Hollande puis

Emmanuel Macron ont chacun demandé la déclassification d'un ou plusieurs milliers de documents. Mais la majorité des pièces restent inaccessibles au public, tandis que les conditions de consultation des autres découragent la recherche, notamment en raison de l'impossibilité d'effectuer des copies. Il est également interdit de publier ces documents en ligne. Les plus difficiles d'accès sont les archives du ministère des armées, qui ne fournit même pas l'inventaire du SHD (6).

Les pouvoirs publics réagissent lentement et avec prudence aux interpellations des chercheurs et des enquêteurs. C'est ainsi que les révélations du journaliste Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro* (du 12 au 15 janvier 1998) mettant en cause l'attitude de la France durant le génocide provoquent la création d'une simple mission d'information parlementaire (MIP), le 3 mai 1998, quand une commission d'enquête aurait été plus efficace. « *Je sais qu'un certain nombre d'archives ont été retrouvées après la fin de la mission parlementaire* », déplorera plus tard le colonel André Ronde, qui avait été chargé de répondre aux demandes des parlementaires. « *Alors, était-ce intentionnel ou pas ? Je l'ignore* » (France Culture, 7 avril 2016).

Sur d'autres points, la MIP s'autocensure. Elle ne convoque pas, par exemple, le capitaine Paul Barril, ex-gendarme de l'Élysée devenu mercenaire, pourtant souvent cité dans les enquêtes sur le Rwanda. Si elle procède à de nombreuses auditions, certaines se tiennent à huis clos, comme celles des directeurs de la DGSE ou de beaucoup de militaires. Elle ne publie pas la lettre du général Jean Rannou datée du 15 juin 1998 qui atteste l'existence des deux boîtes noires du Falcon 50 présidentiel abattu le 6 avril 1994 et en liste les caractéristiques. La MIP fournit toutefois quelques

informations utiles, comme les alertes envoyées par le général Varret dès 1990 : « *Ils sont très peu nombreux, nous allons les liquider* », lui avait déclaré le chef de la gendarmerie rwandaise à propos des Tutsis. Elle dévoile en partie le contrôle exercé par le colonel français Didier Tauzin sur l'armée rwandaise en février-mars 1993. Malheureusement, son rapport final se limite à une synthèse partielle de ses travaux.

À partir de 2005, les plaintes de rescapés tutsis amènent la justice à demander la déclassification d'archives militaires. Mais, là encore, l'ouverture reste partielle, comme l'atteste le *Journal officiel*, où sont consignés les refus essuyés par les magistrats (7). En 2015, la promesse de M. Hollande d'ouvrir les archives de l'Élysée à tous les chercheurs se heurte à la mandataire de Mitterrand, Mme Dominique Bertinotti, qui n'accorde les autorisations de consultation qu'au compte-gouttes, sans droit de photographie. Saisi par des chercheurs et des associations de victimes, le Conseil d'État, réuni en formation solennelle, tranche le 12 juin 2020 en faveur de l'« *intérêt d'informer le public sur ces événements historiques* » contre la « *protection des secrets de l'État* » (8). Cette formule générale, prononcée dans une affaire particulière, sonne comme un avertissement. Dans d'autres démocraties, comme le Royaume-Uni, une demande d'archive comparable peut être satisfaite en six semaines et le document mis en ligne après un nouveau délai de même longueur.

En avril 2019, M. Macron, soucieux de redorer l'image de la France au Rwanda et en Afrique, accrédite la commission d'universitaires présidée par Duclert. Il lui ouvre l'accès à un ensemble d'archives tant civiles que militaires. Aucun spécialiste des Grands Lacs africains n'y figure, au motif qu'il s'agit avant

tout d'analyser le fonctionnement de l'État. Le volumineux rapport qui en résulte cite huit mille documents provenant notamment de l'Élysée, de Matignon, de la DGSE et du SHD. Il remet enfin à leur place ceux qui tentent de nier le génocide des Tutsis, d'imputer au FPR un crime similaire (la thèse fallacieuse du « double génocide »), ou de dédouaner la France de toute responsabilité.

Nécessaire, ce rapport demeure cependant insuffisant, en retrait par rapport aux publications existantes de chercheurs, de journalistes et d'associations. Ses limites sont de plusieurs ordres. Les auteurs reconnaissent eux-mêmes que des archives manquent ou ont pu être détruites. Le bureau de l'Assemblée nationale a ainsi refusé de communiquer la totalité de celles de la MIP — pas seulement les procès-verbaux des auditions à huis clos.

En outre, la commission Duclert, mandatée pour étudier la période 1990-1994, a exclu des documents postérieurs, mais pertinents. « *La prétendue implication de militaires ou de soldats français dans l'attentat [du 6 avril 1994], affirme-t-elle page 334, n'est évoquée qu'à l'occasion d'un article de la journaliste Colette Braeckman paru le 22 juin dans le quotidien belge Le Soir, qualifié d'"affabul[ation]" par l'ambassadeur de France en Belgique.* » Pourtant, d'autres sources mentionnent cette hypothèse, notamment la fiche DGSE du 14 novembre 1995 selon laquelle « *un mercenaire français, M. Patrick Ollivier, serait impliqué dans cette affaire et userait de ses relations auprès des ministères français de la coopération et des affaires étrangères dans le but d'occulter la vérité (9)* ».

En outre, dans l'analyse des archives entrant dans son périmètre, le rapport semble lacunaire. On y cherche en vain le compte

rendu par la partie française des entretiens qui ont eu lieu du 9 au 13 mai 1994 entre le général Jean-Pierre Huchon, attaché de défense en poste à Kigali, et le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, qui sollicite l'aide de Paris. Le second figure parmi les adjoints du chef d'état-major des forces armées rwandaises (FAR), qui participent alors au génocide. « *Les militaires français, explique l'officier des FAR dans son propre récit de ces rencontres, ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en [leur] faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus pour responsables des massacres commis au Rwanda.* » Par conséquent, ajoute-t-il, « *le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures* » (10).

Plus généralement, le rapport, qui se focalise sur l'avant-génocide, minimise le soutien français (qualifié de « *stratégie indirecte* » par le général Christian Quesnot) apporté pendant les massacres au gouvernement intérimaire rwandais (GIR) et aux FAR. Il ne fait qu'effleurer la question des livraisons de munitions après le 6 avril 1994, pourtant suffisamment bien établies pour faire l'objet d'une plainte en complicité de génocide. Il passe entièrement sous silence la présence, pourtant elle aussi bien attestée, d'une grosse dizaine de soldats de l'Hexagone en zone gouvernementale entre avril et juin, après le départ officiel des derniers militaires français. Quel rôle ont-ils joué ? Le rapport n'exploite pas non plus les six fiches DGSE qui concernent les deux petites équipes de mercenaires commandées par Barril et par Robert (« Bob ») Denard. Le premier a pourtant signé avec le premier ministre du GIR, le 28 mai 1994, un contrat d'assistance intitulé



« Insecticide ». Pour mémoire, c'est par le terme « cafards » que les extrémistes hutus désignaient leurs victimes tutsies.

Une autre zone d'ombre importante concerne l'opération militaire « Turquoise » (22 juin - 22 août 1994), lancée par Paris avec l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU, officiellement pour mettre fin aux massacres. Dans les premiers jours qui suivent son déclenchement, environ deux mille Tutsis réfugiés dans les collines de Bisesero, dans l'ouest du Rwanda, sont abandonnés à leurs tueurs alors que les militaires français sont à proximité et informés de leur présence. De ces faits incriminants, le rapport propose un récit incompréhensible pour le non-initié. Il omet étrangement de mentionner qu'environ huit cents de ces réfugiés furent finalement sauvés le 30 juin à l'initiative de militaires français agissant sans ordres. Il se borne à reprendre une partie des justifications de l'armée (*« défaillan[c]e du renseignement », « capacités militaires encore limitées », « souci du respect des ordres reçus du pouvoir politique »*), que les archives n'étaient pas.

Une plainte pour complicité de génocide, déposée par des rescapés de Bisesero, vise à comprendre pourquoi aucun ordre de protection et de sauvetage n'a été donné et à qui la responsabilité en incombe, sur place et à Paris. Les documents classifiés qui ont été refusés aux juges figurent dans le périmètre accessible à la commission, qui en a été informée. Les a-t-elle cherchés, les a-t-elle trouvés ? Toujours est-il qu'elle n'a rien transmis à la justice. Le rapport mentionne que les FAR se replient en juillet dans la zone contrôlée par « Turquoise », dite « zone humanitaire sûre » (ZHS), où elles doivent être désarmées. S'il souligne les limites de cette action, il omet de rappeler que les FAR continuent à combattre à partir de cette zone, ce qu'attestent pourtant à la fois

les cartes de la DGSE et les points de situation de l'état-major des armées.

Le rapport relate longuement les discussions au sein de l'exécutif français et au Conseil de sécurité de l'ONU pour savoir si « Turquoise » peut et doit arrêter les membres du GIR réfugiés dans la ZHS, ou simplement les surveiller en attendant de les remettre à la justice internationale. M. Bernard Emié, du cabinet du ministre des affaires étrangères Alain Juppé, écrit alors à son représentant sur place : « *Utilisez tous les canaux indirects, et notamment vos contacts africains, en ne vous exposant pas directement, afin de transmettre à ces autorités notre souhait qu'elles quittent [la ZHS]. Vous soulignerez que la communauté internationale et en particulier les Nations unies devraient très prochainement déterminer la conduite à l'égard de ces soi-disant autorités* » (page 632).

Mais le rapport ignore un élément essentiel de contexte éclairant ces échanges. Alors qu'aucune décision n'est encore prise, l'Élysée et le Quai d'Orsay mettent devant le fait accompli le reste du gouvernement, le Parlement français et l'ONU : à la demande du ministère des affaires étrangères, l'armée française laisse bel et bien les criminels partir vers le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo), où ils se réorganisent pour tenter de reconquérir le Rwanda. Après le génocide, l'État ne démentira pas son soutien à ses alliés en fuite, tant au Zaïre qu'en France, où ils sont largement accueillis. Mais ce point est totalement absent.

Globalement, le rapport Duclert donne l'impression de s'arrêter devant tout ce qui pourrait ouvrir la voie à des poursuites pénales. Trois caractéristiques fondent, dans la loi et la jurisprudence françaises, la notion de complicité : un soutien actif, apporté en

toute connaissance de cause et ayant eu un effet sur le déroulement des faits. Compte tenu des éléments accumulés et établis, la justice devrait pouvoir se prononcer. Tout en ne s'estimant pas habilitée à formuler un tel jugement, la commission Duclert s'autorise à livrer une conclusion éminemment politique. Comme on ne trouve pas de trace d'intention génocidaire chez les décideurs français, elle les exonère de toute complicité. Or rappelons qu'en 1998 l'ancien haut fonctionnaire Maurice Papon a été condamné pour complicité de crime contre l'humanité sans avoir adhéré à l'idéologie nazie ni même avoir eu la pleine connaissance du crime commis.

Le rapport présente Mitterrand et ses conseillers comme des exceptions, leur politique au Rwanda comme un dysfonctionnement appartenant au passé. L'objectif est-il de réconcilier la France et le Rwanda, fût-ce aux dépens de la connaissance historique et de la justice ? Étrange objet politico-universitaire, le rapport a été rédigé dans les locaux du ministère des armées. Il a été présenté aux journalistes par M. Franck Paris, conseiller Afrique de M. Macron, et par le général Valéry Putz, membre de son état-major particulier, dont les prédécesseurs de 1994 sont mis en cause dans le document.

La grande difficulté de faire toute la lumière sur l'action de la France souligne le secret qui entoure encore sa politique africaine et le fonctionnement des institutions de la Ve République, qui accorde au chef de l'État et à son entourage le pouvoir de prendre, quasiment sans garde-fou, des décisions lourdes de conséquences pour des populations et des pays entiers.

**François Graner**

Chercheur, membre de l'association Survie. Auteur,  
avec Raphaël Doridant, de *L'État français et le  
génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone-Survie,  
Marseille, 2020.

---

- (1) David Fontaine, « [Archives publiques et bastions  
imprenables>[http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowfile.php?  
file=ArchivesEtBastionsImprenablesLce03032021.pdf](http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowfile.php?file=ArchivesEtBastionsImprenablesLce03032021.pdf)] », *Le Canard enchaîné*,  
Paris, 3 mars 2021 (PDF).
- (2) « Rapport sur le secret de la défense nationale en France. II », secrétariat général  
de la défense et de la sécurité nationale, Paris, janvier 2018.
- (3) Fabrice Arfi et Fabrice Lhomme, « Le juge Trévidic dénonce : “Le dispositif sur le  
secret-défense n’est pas constitutionnel” », Mediapart, 24 février 2011.
- (4) Jean Carbonare, à l’époque président de l’association Survie, demande à l’Élysée, et  
également au journal de 20 heures de France 2, que la France cesse de soutenir ceux  
qui préparent un génocide pendant qu’il est encore temps.
- (5) Lire François-Xavier Verschave, « Connivences françaises au Rwanda », et Colette  
Braeckman, « Rwanda, retour sur un aveuglement international », *Le Monde  
diplomatique*, respectivement mars 1995 et mars 2004.
- (6) Lire Philippe Leymarie, « Secret-défense ou l’État de non-droit », Défense en ligne,  
10 mars 2018.
- (7) *Journal officiel de la République française* des 14 décembre 2007, 13 juin et  
18 octobre 2008, 20 février et 7 juillet 2009, 30 juillet 2010, 1er novembre 2012.
- (8) Décisions n° 422327 et 431026 du 12 juin 2020, assemblée du contentieux, François  
Graner contre ministère de la culture, Conseil d’État, Paris. Cf. aussi décision  
n° 2017-655 du 15 septembre 2017, Conseil constitutionnel, Paris.
- (9) Fiche n° 16053/N, « France-Belgique-Rwanda : Au sujet de l’assassinat du président  
Habyarimana », DGSE, Paris, 14 novembre 1995.
- (10) Cf. Jacques Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsis*, Izuba - L’Esprit  
frappeur, Paris, 2010.

---

# Des décennies de responsabilité belge

Entre 1920 et 1962, la Belgique a administré le Rwanda, en s'appuyant notamment sur les missionnaires catholiques. Imprégnés de l'idéologie raciale, ces colonisateurs ont imposé les nomenclatures « ethniques », terreau du génocide des Tutsis de 1994.

---

PAR COLETTE BRAECKMAN

---



DATE OF PRODUCTION: 2011

1892

letts®

Sugar - Pure Sweetness





Collin Sekajugo. — « Sugar Daddy » (Papa gâteau), 2019  
© Collin Sekajugo - Photographie : Deniz Guzel - Sulger-Buel Gallery, Londres

Désormais, la responsabilité de la Belgique dans le génocide rwandais est éclipsée par les feux des projecteurs qui se sont enfin allumés en France. Pourtant, ce n'est pas sur une poignée d'années que s'étend la responsabilité de l'ancienne puissance coloniale, mais sur des décennies : elle a commencé quand la Belgique, au lendemain de la première guerre mondiale, s'est vu confier par la Société des nations (SDN) la tutelle de deux anciennes colonies allemandes, le Rwanda et le Burundi.

Dirigeant de loin deux petits pays dont ils ignoraient tout, les Belges décidèrent de pratiquer l'administration indirecte et de se reposer sur les structures locales, en l'occurrence un pouvoir féodal de droit divin dominé par le *mwami* (souverain). Peu désireux de se mettre en frais pour des territoires bien plus pauvres que l'immense Congo du roi Léopold II, ils appelèrent à la rescousse les pères blancs d'Afrique, afin que l'évangélisation devienne à la fois un élément de la domination coloniale et un facteur de « développement ».

Imprégnés de la science de l'époque, l'anthropométrie, maniaques du classement et de la différenciation des « races », les Belges adoptèrent avec conviction l'idéologie dite « hamitique ». Ils

considérèrent que les Tutsis, au vu de leur morphologie, étaient d'origine hamitique, ou nilotique ; qu'ils appartenaient à un peuple d'éleveurs qui, venu en Afrique centrale en quête de pâturages pour ses troupeaux, s'était imposé aux agriculteurs « bantous » (hutus) ainsi qu'aux peuples twas (Pygmées), premiers occupants du Rwanda (1).

## Les Tutsis transformés en relais du pouvoir colonial

Dans ce pays où, comme au Burundi voisin, la légitimité de la monarchie reposait sur une base plus religieuse qu'ethnique, colonisateurs et missionnaires sapèrent l'autorité du *mwami* Musinga, qui finit par être destitué en 1931 au motif qu'il refusait de se convertir au catholicisme. Le culte local d'Imana, dieu unique et élément de cohérence, fut alors remplacé par la religion catholique, et l'« aristocratie », c'est-à-dire les Tutsis, fit l'objet de toutes les attentions des missionnaires.

Dans les années 1930, les conversions furent massives, les baptêmes au jet d'eau courants et, en 1950, le Rwanda, modèle d'évangélisation, fut consacré au Christ-Roi. Les notables tutsis, qui s'étaient persuadés de la supériorité qui leur avait été attribuée, devinrent les relais du pouvoir colonial. Chargés de distribuer les travaux obligatoires et les sanctions, ils suscitèrent l'animosité croissante des Hutus, dont les Belges avaient destitué tous les chefs. Au fil du temps, les Hutus se virent infliger des corvées de plus en plus lourdes, qui provoquèrent plusieurs famines, tandis que seuls les enfants tutsis avaient accès à l'enseignement, entre autres dans le groupe scolaire d'Astrida



(aujourd'hui Butare, dans le sud-est du pays), où étaient formés les auxiliaires de la colonisation.

Les Belges détruisirent encore un autre élément de cohésion sociale : un système traditionnel qui reposait sur trois chefs, l'un pour les terres, l'autre pour le bétail et le troisième pour l'armée. De 1930 à la fin des années 1950, colonisateurs et missionnaires s'employèrent ainsi à défaire la « tresse » de la nation rwandaise, allant jusqu'à doter leurs administrés de cartes d'identité portant la mention de leur « ethnie ». Le système fonctionna jusqu'au basculement : lorsque les élites tutsies se montrèrent sensibles à la revendication d'indépendance qui gagnait l'Afrique, tandis que l'Organisation des Nations unies (ONU) se faisait plus pressante quant à la nécessité de mettre fin à la tutelle, les Belges — parmi lesquels des démocrates-chrétiens progressistes — s'avisèrent soudain du fait que les Hutus, jugés à la fois plus nombreux et plus dociles, étaient victimes de discriminations et tenus à l'écart du pouvoir. Le vicaire apostolique André Perraudin, originaire de Suisse, encouragea son jeune secrétaire Grégoire Kayibanda à publier en 1957 le « manifeste des Bahutu », puis à fonder le Mouvement social muhutu, devenu plus tard le Parti du mouvement pour l'émancipation hutue (Parmehutu), qui prôna avec succès l'idée d'une confrontation « raciale » face à l'« envahisseur tutsi ». Le chanoine belge Eugène Ernotte poussa le Parmehutu à se structurer en cellules, sur le modèle de la Légion de Marie (2), tandis que les Tutsis ralliaient l'Union nationale rwandaise (UNAR), qui revendiquait une indépendance rapide et une monarchie constitutionnelle.

## Des casques bleus à qui on avait promis des « vacances »

Les troubles commencèrent en 1959, sous la forme d'une révolte paysanne. Cette jacquerie ne fut pas dirigée contre le colonisateur belge, mais bien contre les notables et fondés de pouvoir tutsis ; une « révolution » dite sociale, qui fut soutenue par le résident militaire belge, le colonel Guillaume Logiest. Cet homme à poigne, qui avait vécu en Afrique du Sud et qui était doté des pleins pouvoirs, était ouvertement sympathisant du Parmehutu et de Kayibanda, qui devint le premier président du pays.

L'indépendance proclamée en 1962 fut présentée comme la victoire du menu peuple. Les huttes des Tutsis furent brûlées et 300 000 d'entre eux prirent le chemin de l'exil, notamment vers l'Ouganda, devenant ainsi les plus anciens réfugiés d'Afrique. Jusqu'en 1990, les Belges se tinrent aux côtés de leurs amis rwandais, partageant implicitement l'idée selon laquelle la majorité ethnique coïnciderait avec la majorité politique. Le président Juvénal Habyarimana, présenté comme un modéré par rapport à son prédécesseur Kayibanda, qui ne cachait pas sa haine des Tutsis, était régulièrement accueilli en Belgique et invité par le roi Baudouin à partager les réunions de prière organisées au palais. Durant trois décennies, le Rwanda, « pays des mille coopérants », fut l'un des principaux bénéficiaires de l'aide belge au développement, et la comparaison avec l'incontrôlable Zaïre (actuelle République démocratique du Congo) de Joseph-Désiré Mobutu tournait régulièrement à son avantage — même si, vers la fin des années 1980, le pays, étranglé par les politiques d'ajustement structurel (3), avait été obligé de dévaluer sa

monnaie et si la colère grondait au sein d'une population appauvrie et minée par le sida.

Cependant, lorsque, en octobre 1990, la guerre éclate à la frontière ougandaise, la Belgique refuse de soutenir son fidèle allié face au Front patriotique rwandais (FPR), composé de réfugiés tutsis ayant fait leurs armes au sein de l'Armée de résistance nationale (NRA), qui avait porté M. Yoweri Museveni à la tête de l'Ouganda en 1986. Des munitions déjà payées ne sont pas livrées ; le soutien militaire belge tant attendu est remplacé par une tournée diplomatique dans les pays de la région. Ébranlé, le régime rwandais se tourne alors vers la France, qui envoie « *quelques bidasses* », selon la formule de M. Jean-Christophe Mitterrand, alors conseiller aux affaires africaines de son père à l'Élysée (4). Aux côtés de l'armée zaïroise, les Français réussissent à repousser pour un temps l'offensive du FPR.

De 1990 à 1994, la Belgique veut croire à toute force aux chances du dialogue. Elle appuie autant que possible les négociations d'Arusha et le principe d'un partage du pouvoir entre les parties. Face à un régime qui se durcit, elle encourage les partis hutus d'opposition. Même si les violations des droits humains, les assassinats politiques et les massacres ethniques sont dénoncés sans complaisance, tout semble indiquer que jamais les autorités belges ne crurent réellement que ceux qui avaient été si longtemps leurs protégés, sinon leurs amis, seraient capables de passer à l'acte. Qu'ils mettraient réellement en œuvre les menaces d'extermination des Tutsis si souvent et ouvertement formulées, en particulier sur la radio des Mille Collines (5), et qu'ils iraient au-delà des assassinats ciblés et des massacres localisés.

Si la juste mesure de la menace avait été prise à Bruxelles, notamment par le ministre de la défense social-chrétien Leo Delcroix, les 550 casques bleus belges envoyés à Kigali à l'automne 1993, et destinés à devenir la colonne vertébrale de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), auraient sans doute été dotés d'un équipement plus performant. Ils auraient reçu de meilleures cartes de Kigali ; ils n'auraient pas été dispersés dans quatorze cantonnements indéfendables, et on ne leur aurait pas promis des « vacances » au « pays des mille collines ». C'est au début de l'année 1994, alors que les incidents graves se multiplient, que la Belgique, prenant enfin la mesure de l'hostilité rencontrée par ses troupes, demande à l'ONU — en vain — de modifier dans un sens plus offensif le mandat de « maintien de la paix » qui subordonne ses soldats à l'autorité militaire rwandaise.

Le massacre de dix casques bleus belges au matin du 7 avril 1994, la haine exprimée par la radio des Mille Collines, les menaces qui pesaient sur les expatriés, assimilés aux Tutsis et qui furent évacués en hâte, révélaient d'autant plus l'opinion belge que ce déchaînement de violence était le fait d'un pays considéré jusque-là comme ami. Le Rwanda devenait ainsi le miroir repoussant d'un système belge fondé sur l'équilibre et les compromis entre les groupes linguistiques, sinon « ethniques ». Lorsque, le 14 avril 1994, le ministre des affaires étrangères Willy Claes signifia au secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali que Bruxelles allait retirer ses casques bleus et inciter les autres pays à faire de même, il ne se trouva aucune voix en Belgique pour protester contre cette décision qui abandonnait le Rwanda aux bourreaux.

Il fallut attendre avril 2000 pour que le premier ministre Guy Verhofstadt, qui avait dirigé en 1998 les travaux de la commission parlementaire consacrée au Rwanda (6), se rende à Kigali et prononce ces mots décisifs : « *Au nom de mon pays, au nom de mon peuple, je vous demande pardon.* »

**Colette Braeckman**

Journaliste, *Le Soir*, Bruxelles.

---

- (1) Lire Gérard Prunier, « Le mythe des Hutus et des Tutsis », *Le Monde diplomatique*, février 2016.
- (2) Association fondée en Irlande en 1921 et rassemblant des fidèles catholiques qui se mettent au service de l'Église.
- (3) Cf. Makhtar Diouf, *L'Endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions Bretton-Woods*, L'Harmattan, coll. « Forum du tiers-monde », Paris, 2002.
- (4) Rapporté par Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Dagorno, Paris, 1997.
- (5) Lire François Misser, « Rwanda : médias et génocide », *Le Monde diplomatique*, août 1994.
- (6) Lire Anne-Cécile Robert, « En Belgique, jusqu'au cœur du pouvoir », *Le Monde diplomatique*, septembre 1998.

---

# De l'expulsion à l'extermination

---



Collin Sekajugo. — « Scratched 2 » (Rayé 2), 2018

© Collin Sekajugo - Photographie : Deniz Guzel - Sulger-Buel Gallery, Londres

1959

Expulsion de dizaines de milliers de Tutsis, notamment vers l'Ouganda.

1962

Indépendance.

1963

Massacres de Tutsis par le pouvoir hutu.

1973

Coup d'État du général hutu Juvénal Habyarimana. Massacre de Tutsis.

1975

**18 juillet.** Accord d'assistance militaire France-Rwanda.

1986

M. Yoweri Museveni s'empare du pouvoir en Ouganda avec le soutien de Tutsis exilés bientôt réunis au sein du Front patriotique rwandais (FPR)

de M. Paul Kagamé.

## 1990

**1er octobre.** Offensive militaire du FPR à partir de l'Ouganda.

## 1993

**4 août.** Accords de paix d'Arusha (Tanzanie) entre le gouvernement rwandais et le FPR.

**5 octobre.** Création de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar).

## 1994

**Janvier-mars.** Premiers assassinats commis par les milices.

**6 avril.** Le président Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira trouvent la mort dans un attentat contre leur avion. Assassinat de dix casques bleus belges.

**Avril-juillet** : génocide des Tutsis par des milices Interahamwe et Impuzamugambi, parfois assistées par les forces armées rwandaises (FAR).

**22 juin.** Prévus pour deux mois et autorisés par le Conseil de sécurité des Nations unies, l'opération « Turquoise », menée par l'armée française,



doit protéger les civils rwandais et distribuer l'aide humanitaire.

**Juillet.** Le FPR prend le pouvoir à Kigali.

## 1997

**6 décembre.** La commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda constate que « *la communauté internationale, et certaines de ses composantes, dont la Belgique, ont failli en avril 1994* ».

## 1998

La mission d'information parlementaire sur le Rwanda (France) reconnaît des « *erreurs d'appréciation graves* ».

## 2000

**14 avril.** M. Kagamé est élu président du Rwanda ; il sera réélu en 2003, 2010 et 2017.

**7 juillet.** Le groupe international de personnalités mandaté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) rend son rapport, intitulé « Rwanda : le génocide qu'on aurait pu stopper ».

## 2006

**24 novembre.** Le Rwanda rompt ses relations diplomatiques avec la France pour protester contre les poursuites engagées par le juge Jean-Louis Bruguière contre des responsables rwandais dans l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994.

## 2008

**5 août.** Nommée par M. Kagamé, la commission Mucyo (du nom de son président, l'ancien ministre de la justice Jean de Dieu Mucyo) accuse dans son rapport la France d'avoir contribué à préparer le génocide et d'y avoir participé.

## 2021

**26 mars.** Le rapport de la commission d'historiens présidée par Vincent Duclert reconnaît des « *responsabilités accablantes* » de la France, mais souligne l'absence de complicité dans le génocide.

**19 avril.** Commandé par Kigali en 2017 au cabinet d'avocats américain Levy Firestone Muse, un rapport conclut à la « *lourde responsabilité* » de la France dans le génocide, mais ne formule aucune accusation quant à sa participation aux tueries de 1994.

---

# Confusion médiatique

---

« Si les ambiguïtés de l'opération [*"Turquoise"*] sont dénoncées dès l'origine par des organisations humanitaires et par quelques journalistes, la majeure partie des rédactions [*françaises*] inscrivent leurs productions dans un récit dominant qui place les soldats français dans le rôle de sauveurs d'une population rwandaise poussée à l'exil vers le Zaïre [*aujourd'hui République démocratique du Congo*]. Dès lors, les principales victimes de ce récit sont les civils hutus qui fuient les combats et l'avancée du FPR [*Front patriotique rwandais*], puis luttent contre l'épidémie de choléra touchant les camps de réfugiés. Le génocide des Tutsis est largement relégué à l'arrière-plan, et l'événement se résume le plus souvent à une mission salvatrice menée par la France dans un contexte de catastrophe humanitaire. Ce récit médiatique dominant aboutit ainsi 1) à instiller le doute quant à la nature et à l'origine des victimes ; 2) à rendre confuses, voire à inverser les responsabilités des massacres (les génocidaires hutus deviennent des victimes quand le FPR, qui met fin au génocide, devient l'agresseur) ; 3) à héroïser le rôle de la France, de ses responsables politiques et de ses soldats. Tel est le socle à partir duquel les souvenirs communs sur l'événement vont se construire, se déployer, se reconfigurer. »

François Robinet, « Le rôle de la France au Rwanda : les journalistes français au cœur d'une nouvelle guerre de mémoire (1994-2015) », *Le Temps des médias*, n° 26, Paris, printemps 2016.

---

## « Opération de camouflage »

---



Collin Sekajugo. — « Digest » (Digérer), 2018

© Collin Sekajugo - Photographie : Deniz Guzel - Sulger-Buel Gallery, Londres

« La crise rwandaise s'achève en désastre pour le Rwanda, en défaite pour la France. La France est-elle pour autant complice du génocide des Tutsis ? Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer. La France s'est néanmoins longuement investie aux côtés d'un régime qui encourageait des massacres racistes. Elle est demeurée aveugle face à la préparation d'un génocide par les éléments les plus radicaux de ce régime. Elle a adopté un schéma binaire opposant d'une part l'ami hutu incarné par le président Habyarimana, et de l'autre l'ennemi qualifié d'"ougando-tutsi" pour désigner le FPR. Au moment du génocide, elle a tardé à rompre avec le gouvernement intérimaire qui le réalisait et a continué à placer la menace du FPR au sommet de ses préoccupations. »

« La France, le Rwanda et le génocide des Tutsis (1990-1994) », rapport de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (rapport Duclert), Paris, 26 mars 2021.

« Au cours des vingt-cinq dernières années, l'État français a mené une opération de camouflage afin d'enterrer son passé au Rwanda. Après que des médias français et une commission rwandaise ont publié des rapports critiques à propos du rôle de l'État français dans les affaires rwandaises, en particulier le génocide, l'État français a répondu par des enquêtes biaisées, dont l'une s'appuyait sur les témoignages de génocidaires. Alors que les tribunaux nationaux du Rwanda et les cours internationales cherchaient à faire comparaître les génocidaires en justice, l'État français a permis à de nombreuses affaires de rester en suspens pendant des décennies. Depuis le génocide, l'État français a offert un refuge à de nombreuses personnes soupçonnées d'être impliquées dans des crimes de génocide, dont l'ancienne première dame Agathe Kanziga Habyarimana. »

« Un génocide prévisible : le rôle de l'État français en lien avec le génocide contre les Tutsis au Rwanda », rapport du cabinet Levy Firestone Muse, Kigali, 19 avril 2021.

« Tous ceux qui [*au sein des autorités françaises*] prônaient une intervention de l'armée française étaient en fait favorables au gouvernement hutu (...). J'étais extrêmement hostile à cette solution, car cela aurait pris les allures d'une expédition coloniale (...). Ça aurait fait de nous des acolytes de ce début de génocide. »

Édouard Balladur, premier ministre en 1994, France 24 et RFI, 14 avril 2021.

« Présents au Rwanda pour accompagner l'application des accords d'Arusha, les 2 300 hommes de la Minuar, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, n'ont pas pu s'opposer au génocide. Pis, ils ont abandonné le Rwanda quand le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, le 21 avril 1994, à la suite du retrait de la Belgique, dont plusieurs soldats avaient été massacrés, de réduire drastiquement, à 270 hommes, leur nombre sur le terrain. La France, par solidarité avec nos amis belges, s'est associée à cette mesure qu'aujourd'hui la vérité impose de qualifier d'acte de lâcheté internationale. (...) La vérité oblige à dire de la même manière que nous n'avons pas mesuré que nous abandonnions, en quittant Kigali avec le dernier avion français, le 14 avril, des centaines de milliers de Tutsis promis à la mort, des morts atroces, insoutenables. »

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères en 1994, *Le Monde*, 7 avril 2021.

« Les officiers de [l'opération] "Turquoise", à commencer par moi, ont sans doute commis des erreurs. Les historiens dévoilent aujourd'hui que leur origine se situait au plus haut niveau de l'État, dans le biais inexcusable tant de l'évaluation de la situation que des directives. Sur le terrain, mes marsouins, mes capitaines, mon état-major et moi-même

avons su nous faire rapidement une idée plus juste de la situation et le rapport de la commission Duclert atteste que nous l'avons fait valoir auprès de nos chefs. (...) Les responsables politiques et militaires qui nous ont poussés, et continuent de nous inciter, à défendre ce qui fut leur politique, nous sont plus odieux que ne sont injustes ceux qui nous accusent de complicité de génocide. Une éthique de la direction politico-militaire des opérations de la France reste à inventer. »

Général (2S) Patrice Sartre, commandant du régiment d'infanterie chars de marine (RICM) au sein de l'opération « Turquoise », *Le Monde*, 30 mars 2021.

---

# La leçon de Desmond Tutu

---

« Un an après l'investiture du nouveau gouvernement rwandais, en juillet 1995, l'archevêque sud-africain Desmond Tutu vint prononcer un sermon dans un stade à Kigali (...). En Afrique du Sud, dit-il, on avait *"des langues différentes, des races différentes, des cultures différentes. (...) Vous êtes tous noirs. Vous parlez la même langue. Et j'essaie de découvrir ce que nous avons ici dans nos têtes"*. L'insistance de Tutu sur la race se voulait une expression de solidarité [*africaine*], mais le Rwanda n'était pas l'Afrique du Sud ou le Nigeria, et les Africains n'avaient rien fait de plus que quiconque pour arrêter le génocide. Il était donc étrange de s'entendre dire qu'un crime perpétré par des Rwandais contre d'autres Rwandais était un crime contre la fierté et le progrès de l'Afrique, et que la honte qu'il suscitait était une affaire privée africaine plutôt que l'opprobre du monde entier. »

Philip Gourevitch, *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles. Chroniques rwandaises*, Denoël, Paris, 1999.